

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 6 juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017

N° 17-06-14

OBJET :
Démolition d'une maison
sise 15 Rue du Cloître –
Autorisation donnée au
Maire de signer le permis
de démolir.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEMOLITION D'UNE MAISON SISE 15 RUE DU CLOITRE
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur Olivier PERRET, adjoint au Maire, rappelle que suite à l'acquisition d'une ancienne maison de ville située 15 Rue du Cloître à SAINT-GALMIER, il a été décidé de la démolir afin d'aérer le tissu urbain existant et agrandir le parking du lavoir.

La commune étant maître d'ouvrage, il convient de déposer la demande de permis de démolir.

Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer la demande de permis de démolir en vue de son instruction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer la demande de permis de démolir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 2 juin 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.